

2020_CT2_228

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parkings métropolitains, et des parcs en régie d'Istres et de Cassis pendant les deux week-ends des 12 et 13 et 19 et 20 décembre 2020, précédant les fêtes de fin d'année

Le 16 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 10 novembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BURLE Christian – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GARCIN Eric – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé donne pouvoir à GOMEZ André – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GUINIERI Frédéric – MARTIN Régis – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Pascal CHAUVIN donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_228- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 16 novembre 2020

03_1_03

■ **Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation de certains parkings métropolitains, et des parcs en régie d'Istres pendant les deux week-ends des 12 et 13 et 19 et 20 décembre 2020, précédant les fêtes de fin d'année**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 19 Novembre 2020

29

MOB 005-19/11/20 CM

■ **Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation de certains parkings métropolitains, et des parcs en régie d'Istres pendant les deux week-ends des 12 et 13 et 19 et 20 décembre 2020, précédant les fêtes de fin d'année**

MET 20/16906/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les commerces des centres-villes des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence souffrent d'une diminution de fréquentation. En outre, la période de Noël est un moment propice à la relance de l'activité économique de la cité.

Aussi, dans le cadre de ses compétences « Stationnement » et « Développement économique » la Métropole a décidé d'accompagner cette période de fêtes de fin d'année et plus globalement l'activité des centres-villes, en offrant la gratuité du stationnement au sein de certains des parkings métropolitains concédés des centres-villes.

Il s'agit d'une décision unilatérale qui s'appliquera durant deux week-ends de décembre, soit les samedis et dimanches 12, 13, 19 et 20 décembre 2020. Deux heures de stationnement gratuit seront mises en place au sein des parkings de la ville d'Aix-en-Provence, et Aubagne.

Sur les parkings des autres Territoires, cette gratuité s'appliquera durant la plage horaire d'ouverture des commerces de 10h à 19h. Cela concerne les communes de Martigues, Istres et Salon de Provence.

La Métropole procédera à la compensation de la perte de recettes constatée dans les créneaux susvisés à l'exception de tout autre frais. Les délégataires transmettront à l'issue de la période, un état récapitulatif de ces pertes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_228-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- Le contrat de délégation de service public du 29/12/1986 (parkings Carnot, Méjanes, Pasteur, Signoret, Cardeurs, Mignet, Bellegarde (Aix en Provence) – SEMEPA)
- Le contrat de délégation de service public du 24/10/2003 (parking Rotonde (Aix en Provence) – SEMEPA)
- Le contrat de délégation de service public du 03/07/1991 (parkings L'Empéri et Portail Coucou (Salon de Provence) – Indigo)
- Le contrat de délégation de service public du 01/01/2002 (parkings Centre ancien, Beaumont, et 8 Mai 1945 (Aubagne) – Q-Park)
- Régie métropole parkings d'Istres (Arnavaux, Victor Hugo, Les Carmes)
- Le contrat de délégation de service public du 01/01/2017 (parking Degut (Martigues) – SEMOVIM)
- Le contrat de délégation de service public du 21/01/1992 (parking Rayettes (Martigues) – SEMOVIM).

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les centres-villes connaissent une baisse de fréquentation récurrente de leurs commerces ;
- Que dans le cadre de ses compétences « Parcs de Stationnement » et « Développement Economique », la Métropole souhaite accompagner l'activité commerciale en offrant la gratuité du stationnement au sein de certains parkings métropolitains durant les deux week-ends précédant les fêtes de Noël (12, 13, 19 et décembre 2020) ;
- Que cette décision concerne les parkings concédés à la société INDIGO L'Empéri et Portail Coucou (Salon) ; à la société Q-PARK, Marché, Centre Ancien, Beaumont, 8 Mai 1945 (Aubagne) ; à la SEMEPA (parkings La Rotonde, Carnot, Méjanes, Pasteur, Signoret, Cardeurs, Mignet, Bellegarde) ; à la SEMOVIM (parkings Degut et Rayettes) ; les parcs en régie (Arnavaux, Victor Hugo et les Carmes à Istres) ;
- Que la Métropole procédera à la compensation de la perte de recettes constatée dans le créneau susvisé à l'exception de tout autre frais ;
- Que cette modification des contrats de délégation de service est prise pour motif d'intérêt général unilatéralement par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Délibère**Article 1 :**

Est approuvée la mise en place de deux heures de gratuité du stationnement, les samedis et dimanches 12, 13, 19 et 20 décembre 2020 dans les parkings concédés d'Aix-en-Provence, et Aubagne. Ces heures de stationnement gratuites complètent les grilles tarifaires actuellement en vigueur pour la période énoncée, dans les parkings ci-dessous.

Article 2 :

Est approuvée la mise en place de la gratuité du stationnement, les samedis et dimanches 12, 13, 19 et 20 décembre 2020, durant la plage horaire de 10h00 à 19h00, couvrant la période d'ouverture des commerces au public dans certains autres parkings du territoire métropolitains. Cela concerne les parkings concédés des communes de Salon de Provence et Martigues et des parkings gérés en régie d'Istres. Ces heures de stationnement gratuites complètent les grilles tarifaires actuellement en vigueur pour la période énoncée, dans les parkings ci-dessous.

Article 3 :

Que cette mesure, décidée unilatéralement par la Métropole Aix-Marseille Provence, pour motif d'intérêt général, s'appliquera durant la période décrite dans les articles 1 et 2 de la présente, au sein des parkings métropolitains concédés aux Sociétés INDIGO, QPARK, SEMEPA et SEMOVIM et des parcs gérés en régie d'Istres. Les parkings concernés par cette mesure sont les suivants :

Pour la Société INDIGO :

- Parkings L'Empéri, Portail Coucou à Salon de Provence, DSP du 03/07/1991

Pour la Société QPARK :

- Parkings Marché, Centre Ancien, Beaumont, 8 Mai 1945, Hôpital à Aubagne, DSP du 01/02/2002

Pour la SEMEPA :

- Parking La Rotonde à Aix en Provence – DSP du 24/10/2003
- Parkings Carnot, Méjanes, Pasteur, Signoret, Cardeur, Mignet et Bellegarde à Aix en Provence – DSP du 29/12/1986

Pour la SEMOVIM :

- Parking Rayettes à Martigues – DSP du 21/01/1992
- Parking Degut à Martigues – DSP du 01/01/2017

Pour les parkings gérés en régie d'Istres :

- Parkings Arnavaux, Victor Hugo et Les Carmes à Istres

Article 4 :

Les crédits nécessaires à la compensation de ces gratuités, seront inscrits sur les budgets 2020 et suivants des EST des territoires concernés ainsi que sur le budget annexe stationnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parkings métropolitains, et des parcs en régie d'Istres et de Cassis pendant les deux week-ends des 12 et 13 et 19 et 20 décembre 2020, précédant les fêtes de fin d'année

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 19 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_228-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020